

livre bleu

L'eau, la vie
le développement
humain



Mali



2^e édition

L'état des lieux

Bilan des politiques publiques

Le secteur de l'eau a été réorganisé à partir de 2002, avec l'adoption de plusieurs textes importants : la Politique nationale de l'Eau en 2006 et la Politique nationale d'Assainissement en 2009. Le Programme sectoriel Eau potable et Assainissement (PROSEA) a permis de définir des objectifs quantitatifs pour 2015. Le PROSEA s'est accompagné d'une approche programme avec l'adoption en 2007 d'une programmation budgétaire pluriannuelle (CMDT/BPO).

Le bilan de ces politiques publiques, liées au cadre fixé par les OMD, est actuellement en cours. Les résultats sont positifs : les taux d'accès ont progressé et le secteur est mieux structuré ; cependant, les défis restent immenses. La plupart des financements sectoriels sont gérés au niveau central et la décentralisation n'est pas effective. La programmation s'est nettement améliorée, mais n'est toujours pas basée sur les besoins prioritaires ; la coordination reste très insuffisante ; le suivi des performances du secteur est limité.

Entre 2004 et 2015, 570 nouveaux points d'eau ont été construits par an alors que le PROSEA prévoyait d'en réaliser 1 100. Le progrès dans l'accès à l'assainissement est très faible. La mise en œuvre des programmes a été pénalisée par l'insuffisance du financement national, le faible taux d'absorption des financements extérieurs, la faible viabilité financière des services en milieu rural (qui décourage les investissements privés) et enfin les impacts de la crise au Nord.

Un cadre institutionnel solide, mais des institutions fragiles

Les institutions en charge du secteur sont le Ministère en charge de l'eau, au travers de la Direction nationale de l'Hydraulique (DNH) et le ministère en charge de l'assainissement, au travers de la Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN). La double tutelle du secteur rend la coordination difficile, malgré la mise en place depuis 2009 d'une Cellule interministérielle de Planification et de Statistique (CPS-SEEUDE), pas encore suffisamment forte.

En milieu urbain, l'approvisionnement en eau potable est assuré depuis 2010 par deux sociétés publiques : la SOMAGEP

Le Mali et ses habitants

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest. Peuplé de 17,9 millions d'habitants en 2015¹, pour une superficie de 1 241 238 km², sa densité est très faible. La croissance démographique y est très forte (3,6 %). C'est un pays rural à 61 %, mais la population urbaine augmente de 5 % par an. La principale activité économique est l'agriculture. Le Mali dépend fortement de l'aide internationale et est vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux des matières premières.

Même si le Mali est en grande partie désertique ou semi-désertique, le pays possède des ressources en eau abondantes². La ressource en eau renouvelable est de 10 000 m³ par an et par habitant. Toutefois,

¹ Source : projections 2015 à partir du recensement 2009

² Source : FAO, 2015





ces ressources sont inégalement réparties, concentrées le long des fleuves Niger et Sénégal. Seulement 0,2 % des ressources sont exploitées, et les populations de nombreuses zones défavorisées vivent une pénurie aiguë d'eau.

Le Mali connaît une crise politique et sécuritaire depuis 2012 qui a des impacts très négatifs sur l'économie du pays et sur le secteur de l'eau et l'assainissement. La diminution des ressources allouées au secteur, la dégradation des infrastructures et les difficultés de mise en œuvre des projets ont eu pour conséquence une réduction du taux d'accès à l'eau et l'assainissement dans les régions du Nord où l'amélioration du service se heurte au contexte sécuritaire.



(exploitant) et la SOMAPEP (gestionnaire du patrimoine). Ces deux sociétés disposent de personnel motivé et compétent; elles sont appuyées par des nombreux partenaires et leur performance est considérée comme satisfaisante. La régulation est confiée à la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE).

Il n'y a pas d'institution unique responsable de l'assainissement urbain. Le réseau d'égout est pratiquement inexistant; l'assainissement est autonome et la vidange des fosses de latrines est assurée par des camions-vidangeurs privés. Une agence publique (ANGESEM) gère difficilement les (rares) stations d'épuration des eaux usées existantes. Mais la plus grande partie des boues de vidange sont déversées dans la nature sans aucun traitement.

En milieu rural, les communes sont censées assurer la maîtrise d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement. La gestion des points d'eau (PMH, adductions) ainsi que des ouvrages d'assainissement collectifs (latrines publiques) est majoritairement déléguée par les communes à des comités ou associations d'usagers, alors que les caniveaux sont souvent gérés par les communes qui assurent tant bien que mal leur entretien. En l'absence d'une claire définition de la régulation, elle est assurée par défaut par les services techniques de l'État.

Des compétences transférées à des collectivités encore fragiles

La décentralisation a commencé en 1995, mais c'est en 2002 que les décrets prévoyant le transfert des compétences en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique ont été publiés. Le processus s'est poursuivi lentement. Le décret sur le transfert des compétences en assainissement est encore plus récent (2014). Actuellement, le Mali compte dix régions en plus du District de Bamako; 49 Cercles et 703 Communes, dont 36 urbaines et 667 rurales.

Le transfert de compétence est bien effectif, mais le niveau de décentralisation n'a pas atteint les ambitions initiales de la réforme. Peu de communes rurales sont en mesure d'assurer pleinement leur maîtrise d'ouvrage, par manque de compétences et de ressources. Des progrès ont été faits en matière de planification, avec l'élaboration par les communes de plans

L'état des lieux

de développement qui n'adressent qu'indirectement le secteur eau. L'État a adopté une approche graduelle, transférant très peu de ressources au niveau local et gérant directement les financements. Au final, les communes ne gèrent que très rarement les investissements dans l'eau.

Les communes ne fournissent pas directement les services aux usagers et sont peu impliquées dans leur gestion qui est déléguée aux comités ou associations et plus rarement à des opérateurs privés. Les communes sont censées signer un contrat de délégation avec ces acteurs, mais cette pratique n'est pas généralisée, surtout quand le gestionnaire est associatif.

Les services déconcentrés de l'État, eux aussi fragilisés par un manque de personnel et de moyens, n'assurent qu'un appui-conseil limité, uniquement à la demande et aux frais des communes. Aucun suivi régulier n'est effectué par ces services qui n'interviennent qu'en cas de problème majeur. L'exercice limité de la maîtrise d'ouvrage communale laisse la place à des cas de négligence ou de corruption qui contribuent à éroder la confiance des usagers.

Une société civile diversifiée, mais peu influente

Les acteurs de la société civile sont multiples. Au niveau local, les structures communautaires et associatives représentent les usagers et sont souvent gestionnaires des ouvrages. La plupart de ces associations sont faiblement structurées et peu professionnelles. Toutefois, elles ont une bonne connaissance du terrain et une indéniable légitimité sociale.

Au niveau national, la société civile se compose des ONG, des coopérations décentralisées, des associations de migrants, des associations de journalistes, de parlementaires, etc. Plusieurs réseaux d'organisations de la société civile sont actifs en matière de plaidoyer. Ces structures ont mené des initiatives intéressantes telles que les **Espaces Interpellation Démocratique (EID)** ou le **Saniyathon**. Elles ont aussi contribué au suivi des engagements du Mali dans le cadre du partenariat « Sanitation and Water for All (SWA) ». La majorité des organisations maliennes interviennent dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer ou d'intermédiation sociale dans le cadre des projets eau financés par l'aide internationale; leurs initiatives propres sont limitées. Les ONG internationales



peinent à entreprendre des actions conjointes en raison d'une certaine rivalité. Tout cela rend la voix de la société civile inaudible, même si elle a le mérite de travailler en lien étroit avec la base et de contribuer au contrôle citoyen.

Un secteur privé actif surtout en milieu urbain

En milieu urbain, le secteur privé s'est développé spontanément et rapidement pour combler le vide laissé par les services publics défaillants. Dans les périphéries des grandes villes, les privés fournissent de l'eau aux habitants via des forages privés ou des revendeurs d'eau. À Bamako, beaucoup de quartiers ne sont desservis que par les privés qui opèrent dans l'informel.



En ce qui concerne l'assainissement, les privés sont mieux organisés : il s'agit notamment des opérateurs qui vidangent les latrines pour 70 % de la population de Bamako. Les vidangeurs sont organisés en comités locaux et au sein d'un syndicat national. On estime le nombre total de camions-vidangeurs au Mali à 133, dont 124 appartiennent à des privés. De 2011 à 2016, le nombre de camions à Bamako a augmenté de 25 %. À ce secteur privé s'ajoutent les vidangeurs manuels peu structurés.

Malgré le service essentiel fourni par ces opérateurs privés, ils ne sont pas associés aux concertations sectorielles et leur point de vue est souvent ignoré par les décideurs politiques qui les considèrent plus comme une nuisance que comme une ressource.



En milieu rural et périurbain, suite aux difficultés de la gestion communautaire des infrastructures hydrauliques, le Mali a entrepris depuis 2007 un processus de privatisation des adductions d'eau potable (AEP), mais avec peu de succès. À ce jour, 22 AEP sont gérées par des privés (2 % du total) et les communes ne sont généralement pas satisfaites de leur performance, à tel point que plusieurs communes ont rompu les contrats et mis en place des « comités de crise ». Bien que les opérateurs privés assurent une gestion technique correcte, leur gestion financière est peu transparente. Concernant l'assainissement, en milieu rural les opérateurs sont pratiquement inexistant mis à part les gestionnaires de latrines publiques.

Les autres acteurs privés du secteur sont les maçons et les artisans-réparateurs, les entreprises de travaux, les fournisseurs de matériel et les bureaux d'études. Le nombre de

L'état des lieux

ces acteurs a augmenté au cours des dernières années. Leur marge d'amélioration est considérable.

Des instances de coordination, mais un leadership national faible

Une revue annuelle conjointe du secteur est organisée depuis 2006. Elle regroupe tous des acteurs du secteur. La revue fait le point de la mise en œuvre du PROSEA, met en lumière les difficultés et fait le suivi des recommandations de la revue précédente. L'aide-mémoire signé à la fin de la revue par l'État et les PTF fait état des engagements financiers des parties.

Ce cadre de concertation est une occasion très importante d'échange et a permis d'améliorer la coordination et le dialogue sectoriel. Cependant, le niveau de participation des acteurs non étatiques a baissé depuis 2006, en raison de la coexistence d'autres cadres de concertation parallèles (cluster WASH, FONGIM, Groupe Technique du projet Kabala...). Très sollicités, les acteurs sectoriels n'ont pas les ressources pour participer activement à tous ces cadres de concertation. La revue sectorielle est devenue une rencontre des acteurs étatiques et la multiplication des espaces de concertation affaiblit la cohérence globale du secteur.

Du fait de ses insuffisances, l'État n'exerce pas véritablement son rôle de leader tandis que les bailleurs ont un pouvoir d'influence important. Malgré leur connaissance du terrain, les services techniques ont du mal à orienter les financements,



acceptant passivement les propositions des PTF. Les complémentarités entre les différentes interventions sont réduites.

Des progrès réels, mais les OMD ne sont pas atteints

Deux sources d'information sont disponibles concernant le taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement : les chiffres du gouvernement et ceux du JMP¹ (fondés sur une compilation d'enquêtes ménages). La différence est assez significative :

¹ Joint Monitoring Program, initiative globale conjointe de l'OMS et de l'UNICEF, 2015..

Accès selon...		Etat	Population desservie (millions)	JMP (2015)	Population desservie (millions)	Cible des OMD	Population desservie (millions)
Eau potable	Rural	63 %	6,9	64 %	7,0	80 %	8,8
	Urbain	70 %	4,9	97 %	6,8	83 %	5,8
	National	65 %	11,7	77 %	13,8	81 %	14,5
Assainissement	Rural	17 %	1,9	16 %	1,8	65 %	7,1
	Urbain	41 %	2,9	38 %	2,7	90 %	6,3
	National	22 %	3,9	25 %	4,5	72 %	12,9



Les écarts s'expliquent par une différence de méthode (le JMP mesure l'utilisation d'infrastructures améliorées par les ménages alors que la DNH mesure la mise à disposition d'infrastructures améliorées auprès des ménages). Quelle que soit la méthode, le Mali n'a pas atteint les OMD pour l'eau. La progression du taux d'accès est trop faible pour compenser la forte croissance démographique.

En ce qui concerne l'assainissement, l'écart entre les chiffres de la DNACPN et du JMP est moindre et les deux sources indiquent que l'OMD pour l'assainissement est loin d'être atteint; les progrès ont été largement inférieurs aux attentes.

Un financement du secteur dépendant des partenaires et trop orienté sur l'investissement

Les fonds consacrés à l'eau (toutes sources confondues) ont doublé entre 2007 et 2015, passant de 29,8 à 59 milliards de FCFA. Concernant l'assainissement, le budget de l'État a augmenté de 17 % entre 2007 et 2015. Malgré ces augmentations, les financements restent largement en deçà des besoins. On estime qu'il manque 22 % des sommes nécessaires.

Une deuxième faiblesse réside dans la dépendance aux financements extérieurs qui en 2015 représentaient 97 % (eau) et 89 % (assainissement) du budget total du secteur. La part du budget national consacré au secteur est de 0,8 % : un pourcentage très faible comparé à d'autres secteurs « prioritaires » comme l'éducation et l'agriculture qui mobilisent respectivement 17 % et 14 % du budget national. Ce pourcentage n'est pas non plus en conformité avec les engagements pris par l'État au niveau international : consacrer au moins 5 % du budget au secteur en 2015².

Une troisième faiblesse est le déséquilibre entre investissement et fonctionnement : pour l'eau, 8 % des dépenses sectorielles sont affectées au fonctionnement ; pour l'assainissement, c'est 3 %. Le budget national est presque uniquement destiné au fonctionnement, alors que l'immense majorité des investissements sont réalisés sur financements extérieurs.

Une quatrième faiblesse concerne le faible taux d'absorption des financements. Le taux d'exécution financière du programme de la DNH pour 2015 est de 42,8 % (96,3 % sur ressources propres de l'État et 41 % sur les ressources extérieures). Pour la DNACPN, le taux d'exécution du budget étatique est de 100 % contre seulement 14 % pour les financements extérieurs.

² 2014 High Level Meeting - Sanitation and Water for All.

Les progrès accomplis depuis 2005

Analyse des progrès accomplis et pistes d'amélioration possibles

Le chantier tel que décrit en 2005	Les progrès observés en 2016 et les pistes d'amélioration	Remarques / Observations
1. Renforcer le rôle et les capacités des communes		☹️
Transférer la compétence eau et assainissement à toutes les communes d'ici 2008	C'est fait légalement, mais dans la pratique ce transfert est partiel. Quand elle est exercée, la maîtrise d'ouvrage communale se limite à l'identification des besoins et au suivi ; la gestion directe des investissements revient rarement aux communes. Les services techniques assurent leur rôle d'appui-conseil.	Médiocre
Développer des outils spécifiques pour l'assainissement	Le décret sur le transfert des compétences en assainissement est très récent (2014) et les outils correspondants n'ont pas été élaborés. Les capacités des communes dans l'assainissement sont très faibles et le rôle qu'elles jouent est très limité.	Insuffisant
Améliorer l'accès des communes au crédit bancaire pour renouveler et étendre les réseaux	Rien n'a été fait à ce niveau mis à part une étude menée par la DNH qui a montré que le potentiel de collaboration avec le secteur bancaire était minime puisque les institutions de crédit ne font pas confiance aux communes ni aux opérateurs et exigent que l'État se porte garant de tout prêt.	Insuffisant
Généraliser le suivi technique et financier des réseaux (STEFI)	Le dispositif du STEFI a été mis en place en 1995. En 2016, 190 centres sont effectivement suivis, soit 20 % des adductions du pays. Le système ne s'est pas généralisé en raison de la réticence des communes. Le dispositif est affaibli par son manque d'ancrage institutionnel, la faible exploitation des données récoltées et le manque de mesures correctrices.	Médiocre
2. Développer une logique programmatique		😊
Continuer à promouvoir l'approche par la demande	La programmation du secteur s'est améliorée grâce au PROSEA ; toutefois, on est loin d'une approche programmatique. La programmation annuelle repose sur les besoins qui remontent du terrain à travers les services techniques déconcentrés ; cependant, les projets sont déconnectés de cette programmation. La prise en compte de l'eau et de l'assainissement dans les plans de développement communaux est très réduite.	Bien, mais avec des améliorations possibles
Développer les ressources humaines des services déconcentrés de la DNH (niveau régional)	Grace à de nombreux programmes de renforcement de capacités, les compétences des agents déconcentrés ont été améliorées. Cependant, le problème principal est l'insuffisance de personnel : seulement 1/5 des postes sont pourvus, avec un déséquilibre marqué en défaveur du niveau régional et local. Autre difficulté, la départ à la retraite de nombreux agents non remplacés. La situation de l'assainissement est encore plus problématique.	Bien pour les compétences, mais insuffisant en nombre
Définir intelligemment les missions de l'AMEPA (Agence d'exécution)	L'AMEPA n'a pas été mis en place puisque cela n'a pas été considéré comme prioritaire. La question de la pertinence d'une telle agence reste posée, toutefois la discussion n'est plus d'actualité dans le secteur.	Pas pertinent



Le chantier tel que décrit en 2005	Les progrès observés en 2016 et les pistes d'amélioration	Remarques / Observations
Mettre en place un dispositif de pilotage des OMD	Pour suivre les progrès vers l'atteinte des OMD, le Mali s'est doté en 2007 d'un Plan décennal pour la réalisation des OMD, comprenant un chapitre sur l'eau et l'assainissement. Toutefois, ce dispositif de suivi de ce plan est largement inconnu des acteurs du secteur eau et est peu opérationnel.	Bien, mais peu effectif
3. Renforcer les capacités du secteur		☹
Professionaliser les exploitants	La grande majorité des projets forment les exploitants, mais les doutes persistent quant à l'efficacité de ces formations, souvent trop courtes. Les exploitants ont plutôt besoin d'un accompagnement et d'un suivi-contrôle régulier. Ces éléments sont encore rarement réunis, malgré quelques cas positifs. Selon une étude récente, la performance des exploitants est satisfaisante dans 22 % des cas.	Insuffisant
Améliorer les performances de l'administration par un renforcement des capacités orienté vers les nouveaux métiers	Un grand nombre de projets ont renforcé les capacités des services de l'État, y compris sur des nouveaux métiers tel que l'appui-conseil. Cependant, de nombreux obstacles rendent difficiles la prise en charge de l'appui-conseil par les communes. Dans le domaine de l'assainissement, la formation initiale des agents pose problème en raison d'une inadéquation des profils aux postes et les besoins de formation restent énormes.	Insuffisant
Attirer les opérateurs privés	Les opérateurs privés sont présents dans l'assainissement urbain, mais sont peu attirés par le reste du secteur. En milieu urbain, le monopole de la SOMAGEP laisse peu de place aux privés. En milieu rural, la faible rentabilité du marché et la difficulté de contractualiser avec les communes découragent les opérateurs privés. L'État n'a fait que peu d'efforts pour les attirer vers le secteur, sauf pour la gestion des réseaux AEP ruraux.	Insuffisant
4. Développer la desserte dans les zones défavorisées des grandes villes		☹
Mieux connaître les quartiers défavorisés, spontanés ou mal lotis	Des études récentes ont amélioré la connaissance des taux d'accès dans les quartiers périphériques de Bamako. Toutefois, les données n'ont pas été divulguées. Dans les autres villes, cette connaissance reste partielle malgré quelques initiatives de la SOMAGEP et de certaines ONG.	Médiocre
Développer des solutions non conventionnelles	Les projets en cours à Bamako envisagent d'étendre les réseaux dans les quartiers périphériques. Ces projets ne prévoient pas la mise en place de solutions non conventionnelles telles que des mini-égouts. Ces solutions sont l'initiative de privés ou de petits projets ; elles échappent au contrôle de l'État et sont souvent considérées comme « illégales ».	Insuffisant
Développer des outils de financement spécifiques	Quelques acteurs ont mis en place des initiatives sans qu'il y ait passage à l'échelle. Il y aurait un potentiel pour exploiter l'épargne des AUE, mais il n'y a aucun dispositif prévu pour accompagner les associations dans son utilisation. Les mécanismes officiels de financement du secteur (Fonds de l'Eau, etc.) ne sont pas opérationnels.	Médiocre

Les défis à relever

1. Les objectifs de Développement Durable (ODD)

Pour donner suite aux OMD, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015. L'ODD 6 vise à « garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». L'ODD 6 insiste sur l'équité dans l'accès, la qualité de l'eau, la GIRE, la protection des écosystèmes et la participation de la population locale.

2. L'accès universel : un immense défi, surtout dans l'assainissement

En vue de l'atteinte des ODD en 2030, le principal défi du secteur est de matérialiser l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Le défi est immense, surtout pour l'assainissement. Avec un taux de croissance de 3,6 %, on peut estimer qu'en 2030 la population sera de 30,5 millions. Si on considère une croissance urbaine de 5 %, la population urbaine sera de 48 %. Le nombre de personnes supplémentaires à desservir d'ici 2030 est de 7 à 10,6 millions pour l'eau potable et de 22,9 à 23,8 millions pour l'assainissement, selon le mode de calcul.

L'amélioration de l'assainissement passe par la promotion de solutions autonomes et le renforcement de la filière de collecte et de traitement des boues de vidange. Les réseaux d'égouts et les stations de traitement des eaux usées doivent être construits dans les zones denses et industrielles des grandes villes. La gestion des eaux pluviales et des déchets solides est fondamentale, ainsi que la sensibilisation au changement de comportement.

L'augmentation du taux d'accès au service de l'eau est liée aux progrès à accomplir en milieu rural, notamment par la réhabilitation ou réalisation d'infrastructures dans les zones déficitaires. La question de l'inégalité géographique se pose avec grande acuité : les investissements doivent être dirigés vers les zones où l'impact sera le plus marqué. Une attention toute particulière doit ainsi être accordée aux régions affectées par la crise, qui ont connu une baisse des taux d'accès

depuis 2012. Dans ces zones, il est nécessaire d'inverser rapidement la tendance.

Au niveau national, l'accès à l'eau et l'assainissement dans les lieux publics, notamment les écoles et les centres de santé, est également fondamentale.

3. L'amélioration de la qualité des services fournis

Au-delà de l'accès, il est nécessaire d'améliorer la qualité des services fournis aux usagers.

Pour l'assainissement, il ne s'agit pas seulement de lutter contre la défécation à l'air libre, mais de s'assurer que les populations aient un accès à des équipements sanitaires offrant des services de meilleure qualité. Dans le cas de l'assainissement collectif, il faut que les eaux usées collectées soient effectivement traitées.

Pour l'eau potable, la qualité concerne la continuité du service, la pression et la qualité bactériologique de l'eau fournie, qui sont rarement contrôlées. Le millier de mini-réseaux AEP qui sont censés effectuer le traitement de l'eau avant la distribution ne le font généralement pas, posant des sérieux risques sanitaires pour les populations.

La qualité du service nécessite un contrôle minutieux de la qualité des ouvrages, actuellement inégale. La qualité passe aussi par davantage de régulation et un tarif accessible aux usagers pauvres (en particulier, les habitants des quartiers périphériques non-connectés au réseau, qui s'approvisionnent chez les revendeurs à des prix élevés).

4. L'exhaustivité et la fiabilité des données du secteur

Des données fiables et à jour sont indispensables pour programmer les investissements en fonction des besoins, suivre l'évolution des indicateurs, mesurer les progrès accomplis, évaluer la performance des opérateurs et enfin apporter des mesures correctrices.

Malgré des avancées significatives au cours des dernières décennies, le suivi du secteur reste un réel défi. Les responsabilités du suivi sectoriel ne sont pas complètement claires puisque partagées entre plusieurs structures. Les capacités



de suivi des acteurs sont limitées et leur maîtrise des outils existants est faible.

Pour le milieu rural, la DNH dispose d'une base de données (SIGMA3) et les agents sont formés à son utilisation; toutefois, l'outil n'est pas encore maîtrisé. Les données de SIGMA3 sont parfois en contradiction avec celles des DRH; les données sont rarement utilisées dans la programmation; et les priorités mises en évidence ne sont pas transmises aux partenaires.

Pour le milieu urbain, les données sont centralisées au niveau de la SOMAPEP/SOMAGEP et ne sont pas partagées avec les acteurs du secteur. La CREE exerce une régulation économique (fixation des formules tarifaires), mais ne publie aucun rapport à destination des usagers.

Concernant l'assainissement, presque aucun outil de suivi n'existe mis à part les rapports annuels des DRACPN et de la DNACPN; les données sont très parcellaires.

5. La durabilité des services et de la ressource en eau

En milieu rural et dans les petites villes, 30 % des ouvrages hydrauliques sont en panne. Les causes sont nombreuses : ancienneté du parc, faiblesse de l'entretien et parfois difficultés à mobiliser les ressources en eau.

Pour l'assainissement, la durabilité est limitée par le « retour en arrière » des communautés déclarées FDAL, par la dégradation des équipements publics en raison d'un mauvais entretien, et par le traitement insuffisant des eaux usées et des boues de vidange.

Pour garantir la durabilité des services, il est donc indispensable d'améliorer la gestion des ouvrages en professionnalisant les exploitants, en développant le dispositif STEFI, en favorisant l'accès aux réparateurs et aux pièces détachées. La question des capacités est centrale.

Afin de garantir la durabilité des ressources en eau, il est nécessaire d'améliorer la connaissance et la protection de ces ressources et d'en faire une utilisation raisonnée; les acteurs AEPHA et les acteurs GIRE doivent interagir davantage afin de développer des synergies.

Les nouveaux chantiers

Régulation et suivi

La régulation doit être améliorée à l'échelle de tout le secteur et dans ses quatre dimensions : économique, technique, contractuelle et dans l'information du consommateur. Le suivi est une étape préliminaire indispensable à la régulation. La régulation doit être assurée par une institution indépendante des maîtres d'ouvrage et des exploitants.

Pour l'hydraulique urbaine, un régulateur existe déjà : il faut le renforcer. En dehors de ce périmètre, pas de régulation : il est donc indispensable et urgent de mettre en place un cadre régulateur pour l'ensemble du secteur, y compris le rural et l'assainissement.

Afin d'améliorer le suivi, il faut renforcer et élargir le dispositif STEFI et améliorer son ancrage institutionnel : la DNH doit contracter directement les opérateurs STEFI (et pas les communes qui ne doivent pas être juge et partie). Les données collectées doivent être utilisées pour faire un benchmarking national et pour prendre des mesures correctives nécessaires.

La mise à jour de la base SIGMA3 doit être systématisée à partir des données collectées régulièrement par les services techniques déconcentrés. Une base de données doit être mise en place dans le secteur de l'assainissement et les agents doivent être formés à son utilisation.

Indicateurs proposés

- La mise à jour annuelle de la base SIGMA3 est assurée par la DNH
- Une base de données pour l'assainissement est créée et actualisée par la DNACPN
- Le dispositif du STEFI est élargi à l'ensemble du territoire
- Un cadre régulateur est mis en place pour l'ensemble du secteur

Financement

Pour assurer l'accès à tous en 2030, il faut plus de financements. Cet effort devra être consenti par les partenaires et surtout par l'État malien qui doit respecter ses engagements pris dans le cadre de SWA (5 % du budget alloué au secteur).

Les financements alloués à l'assainissement doivent être fortement augmentés pour atteindre 75 % des financements alloués à l'eau et à l'assainissement. Les fonds consacrés au fonctionnement doivent augmenter en proportion de ceux consacrés à l'investissement.

La connaissance des flux financiers du secteur (traçabilité), la transparence et le contrôle de l'utilisation des fonds (redevabilité) doivent être renforcés. Les sources de financement endogènes doivent être renforcées dans un souci de durabilité. Enfin, le ciblage et l'orientation des financements en direction des zones prioritaires doivent être améliorés.

Indicateurs proposés

- L'allocation au secteur de 5 % du budget national en 2020 et 10 % en 2030
- 40 % des fonds sectoriels alloués à l'assainissement
- Une part conséquente du budget national est affecté à l'investissement
- Les sources de financement endogènes (redevances et tarifs) sont renforcées

Gouvernance et décentralisation

Afin que les collectivités locales puissent exercer pleinement leur maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire de leur fournir les ressources financières, l'appui-conseil et le renforcement des capacités. Le dispositif de contrôle de légalité et la lutte contre la corruption vont de pair. Ce contrôle doit être exercé par le haut (via les services de l'État) et par le bas (contrôle citoyen). L'appui technique aux communes qui fonctionnait bien dans le passé doit être réactivé. Les intercommunalités doivent être encouragées lorsqu'elles sont pertinentes. Le rôle des services techniques dans la coordination locale doit être renforcé.

Indicateurs proposés

- Augmentation des ressources transférées aux collectivités
- Les communes exercent leur maîtrise d'ouvrage et gèrent directement les fonds
- La transparence et le contrôle de légalité sont renforcés



- L'appui technique aux communes est rendu obligatoire et effectif
- La reddition des comptes aux usagers est rendue obligatoire

Renforcement des capacités

Pour améliorer la qualité et la durabilité des services, les acteurs doivent disposer des compétences nécessaires pour exercer leurs mandats. Les insuffisances sont connues et elles sont surtout préoccupantes au niveau local et pour l'assainissement.

Pour renforcer les capacités sectorielles, il faut agir à plusieurs niveaux : adapter et améliorer l'offre de formation ; renforcer l'apprentissage pratique ; mieux définir l'organisation du travail, les profils de poste et les mécanismes d'évaluation.

Il est important de former les acteurs à la bonne gouvernance, le respect des règles, l'éthique professionnelle et la lutte contre la corruption. Le recrutement de nouveaux agents et la mise à disposition de moyens de travail adéquats sont autant importants que la formation.

Indicateurs proposés

- Les capacités des acteurs locaux sont renforcées
- Le personnel des services techniques est étoffé et formé en appui-conseil
- Les exploitants sont formés à l'utilisation des outils de gestion

GIRE

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est mise en œuvre depuis plusieurs années. Dans ce cadre de nombreuses initiatives, projets, ateliers etc. ont été menés. Un Système National d'Information sur l'eau (SINEAU) est en cours de déploiement. Des Comités Locaux de l'Eau ont été mise en place dans 33 communautés pour améliorer la participation locale.

Cependant, l'articulation entre la GIRE et l'accès aux services n'est pas avérée. Les données produites au niveau de

la GIRE ne sont pas partagées avec les acteurs AEPHA et ne sont pas utilisées pour orienter les projets. La qualité de l'eau est analysée au moment de la réalisation d'un ouvrage, mais elle n'est pas suivie dans le temps. Il semble donc nécessaire de revoir le cadre global GIRE, d'actualiser le PAGIRE et d'améliorer l'articulation entre la GIRE et l'accès aux services, conformément à l'ODD 6.

Indicateurs proposés

- Le cadre global GIRE est mis en cohérence avec l'ODD 6
- Les données GIRE sont diffusées aux acteurs AEPHA
- Les principes préleveur-payeur et pollueur-payeur sont appliqués

Zones de crise

L'accès aux services d'eau et d'assainissement est difficile pour les populations vivant dans les zones du nord du pays, affectées par la crise. Cela est dû à des facteurs conjoncturels (situation sécuritaire, faible présence de l'État et contrôle difficile du territoire), mais aussi à des facteurs structurels liés au contexte spécifique de ces zones (nomadisme). Pour ces raisons, il est nécessaire d'intervenir dans ces zones avec une approche qui lie l'urgence, la réhabilitation et le développement. Il est également nécessaire d'innover et de choisir des méthodes mieux adaptées aux spécificités climatiques, géographiques, sociologiques et politiques de ces zones. Il s'agit également de dépasser les interventions humanitaires pour relancer les programmes de développement, et aller au-delà des réhabilitations pour construire des nouveaux équipements.

Indicateurs proposés

- La présence des services techniques de l'État dans ces zones est renforcée
- Les anciens ouvrages sont réhabilités et des nouveaux ouvrages sont construits
- Les approches des projets et programmes sont adaptées au contexte spécifique
- La stratégie pour l'hydraulique pastorale est validée



Le Livre Bleu



Histoire et objectif

Le Livre Bleu est une initiative lancée en 2002 afin de proposer une vision critique de l'eau et de l'assainissement qui prenne en compte le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux. Le Livre Bleu cherche à mesurer à intervalle régulier, de façon indépendante, les progrès réalisés, qualitativement et quantitativement sur un territoire ou un pays donné. Neuf Livres Bleus ont été publiés depuis 2005, dont la première édition du Livre Bleu Mali en 2005.

Les collaborateurs

Le Livre Bleu Mali est une initiative conjointe d'un groupe d'acteurs maliens de l'eau et de l'assainissement, réunis au sein du Comité National du Livre Bleu du Mali (CNLB). Au niveau international, l'initiative est portée par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et les partenaires rassemblés au sein du Comité International de Pilotage (CIP). L'élaboration du Livre Bleu Mali a été supervisée par le CNLB avec le soutien d'Eau Vive, de HYDROCONSEIL et du pS-Eau. La présente synthèse a été rédigée par Martina Rama (HYDROCONSEIL).

Le Comité National du Livre Bleu Mali

Président : Youssouf CISSE ; Membres : Mariam TOURE, Issiaka SANOGO, Mamadou SYLLA, Aïssata CISSE TRAORE, Moussa DAO, Boubou Oumar BA, Zantié KAMATE, Amadou TRAORE, Thierry AGOSSOU, Boureima TABALABA, Souleymane DIALLO, Bourama TRAORE, Boubacar DICKO, Boubacar MACINA, Yaya DEMBELE, Yaya BOUBACAR, Abdoul Karim MACALOU, Mamadou KEÏTA, Cheick Oumar BA.

Le Comité International de Pilotage du Livre Bleu

Président : Jean-Bosco BAZIÉ ; Conseiller scientifique : Bruno VALFREY ; Membres : Antonella CAGNOLATI, Christophe LE JALLÉ, Claude JAMATI, Kristel MALEGUE, Vladimir ARANA, Juste HERMANN NANSI, Olivier NORMAND, Luc VESCOVI ; Coordination : Sarah DOUSSE.

La méthode

Le présent Livre Bleu Mali a été élaboré de manière participative. Une revue bibliographique exhaustive a été réalisée et des consultations ont été organisées avec des représentants de toutes les composantes du secteur. Un questionnaire électronique a été renseigné par une soixantaine d'acteurs. Le rapport provisoire a été partagé et amélioré grâce aux commentaires du CNPLB et le rapport final a été validé lors d'un atelier national tenu à Bamako le 30 juin 2016.

Le Livre Bleu Mali 2016 a été réalisé avec le soutien financier de la Fondation Véolia.



livre bleu Mali

2^e édition - mars 2017

l'eau, la vie, le développement humain



SIE-ISW-SIA

Le secrétariat international de l'eau The International Secretariat for Water El secretariado internacional del agua

911, rue Jean-Talon Est, suite 205
Montréal (Québec) H2R 1V5
Tél. + (1) 514 849-4262 • Fax + 1 514 849-2822
www.sie-isw.org • info@sie-isw.org

Comité National du Livre Bleu Mali : S/C Eau Vive Mali - BP 2691 Bamako

Porte 165, rue 74 Cité UNICEF
Tél. : (223) 20 20 02 11
Fax : (223) 20 20 50 78
E-mail : evbamako@eau-vive.org